

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 19 décembre 2024

Délibération N° : 2024 - 12 - 03

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	13	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes excusées : Valérie PAUL et Fabienne MADEC.

Valérie PAUL a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ.

Fabienne MADEC a donné pouvoir à Gwendoline LE BRICQUIR.

Secrétaire de séance : Benoît RIOU

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

Objet : PRISE EN CHARGES DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans les limites des crédits repris ci-joint, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Le Secrétaire de Séance,
Benoît RIOU



Le Maire,
Bernard MICHEL

